



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Syndicat du Val-de-Marne

Mouvement 2019 : un fiasco national !

La situation créée par la décision du Ministre de modifier les règles du mouvement contre l'avis de tous les syndicats crée des conditions de très grand désordre : dans de très nombreux départements, les accusés de réception n'ont toujours pas été envoyés, certains l'ont été sans qu'aucun élément du barème n'y figure, les CAPD d'officialisation des résultats sont régulièrement repoussés comme dans le Val-de-Marne ou encore dans les Hauts-de-Seine où la DASEN a annoncé vouloir maintenir la CAPD à la date du 13 juin, tout en réservant la date du 25 juin en cas de report ... Une vraie pagaille !!

À cela s'ajoutent des modifications de calendrier dans lesquelles, à la demande du Ministre, les DASEN réduisent considérablement les instances qui permettent aux élus du personnel d'exercer leur travail de vérification des affectations. Certains DASEN ont d'ailleurs indiqué qu'ils ne vérifieront même pas les barèmes.

Vous trouverez ci-dessous plusieurs documents très importants :

- [Le courrier unitaire SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO, CGT, CFDT](#) adressé au Ministre pour demander " dans l'immédiat " des garanties pour les collègues ;
- [Le communiqué commun entre le SNUDI-FO et le SPASEEN-FO](#) (syndicat des personnels administratifs de l'Éducation nationale), qui dénonce les conséquences inacceptables pour les personnels administratifs et les enseignants des nouvelles modalités du mouvement imposées par le Ministre.
- [La résolution " Mouvement "](#) adoptée à l'unanimité par les 350 participants au congrès du SNUDI-FO 94 le 24 mai 2019.

Dernière minute !

- Face à cette situation explosive, le Ministre a été contraint d'organiser une réunion en urgence avec les syndicats nationaux hier, lundi 27 mai. Un compte-rendu vous sera bientôt envoyé.
- Moins de 24 heures après avoir reprogrammé le groupe de travail CAPD du 27 juin sur la phase d'ajustement, les affectations sur les postes spécifiques et en ASH, la DASEN publie ce matin un erratum, le supprimant. **Ce groupe de travail permet notamment de défendre des situations particulières tout en veillant au respect des barèmes et des vœux des collègues.** Le projet des affectations sera uniquement transmis aux élus du personnel sans qu'ils puissent exercer le moindre contrôle !

[Calendrier du mouvement mis à jour au 28/05.](#)

- **En Seine-Saint-Denis, lors de la CAPD du lundi 27 mai, le DASEN a annoncé envisager d'annuler le mouvement cette année suite à des successions de bugs (écrasement des données).** Rappelons que la Seine-Saint-Denis est le département pilote pour expérimenter le logiciel ministériel gérant le mouvement.

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  [snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94)

Fiche de suivi syndical

Plus que jamais, pour que les élus SNUDI-FO 94 puissent vérifier votre barème, vous informer de votre affectation et vous défendre, il est indispensable de nous adresser votre accusé de réception (**ou une capture d'écran de vos vœux**) accompagné de la fiche de suivi syndical du SNUDI-FO 94 ([cliquer ici](#)).

• **par mail à :** 94snudifo@gmail.com

• **par courrier postal :**

SNUDI-FO 94 – Maisons des Syndicats, 11-13 rue des Archives – 94000 CRÉTEIL

Pour toute question, vous pouvez également contacter les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD et au CTSD :

Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68, Benoît BALORDI 06 62 96 51 07,
Caroline GALLIEN : 06 29 08 68 33, Christine BRIANT-BAZIN : 06 85 78 36 30,
Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81, Claudia DÉMIR : 06 88 03 61 12,
Thierry AUDIN : 06 22 91 00 57, Florence BEGUIGNOT : 06 49 10 58 67,
Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84, Yves GREINER : 06 23 80 15 78

Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'État :

👉 Je me syndique au SNUDI-FO : [bulletin d'adhésion](#)